



Litige avec un installateur de feu à pellets

Par **ambre59**, le 17/10/2012 à 20:35

Bonsoir,

J'ai fait l'acquisition il y a un mois, d'un feu à pellets. Depuis le tout début, il n'y a eu que des problèmes, d'abord sur le montage du conduit et dernièrement, avec la carte. L'installateur m'a proposé de choisir un autre feu. Il se révèle qu'il veut me faire payer la TVA car celui que j'ai choisi est plus cher. En a t'il le droit ? Ne pourrait-il pas faire un geste commercial au vu de tous les désagréments que j'ai subi ?

Merci pour vos réponses.